

# L'ALERTE

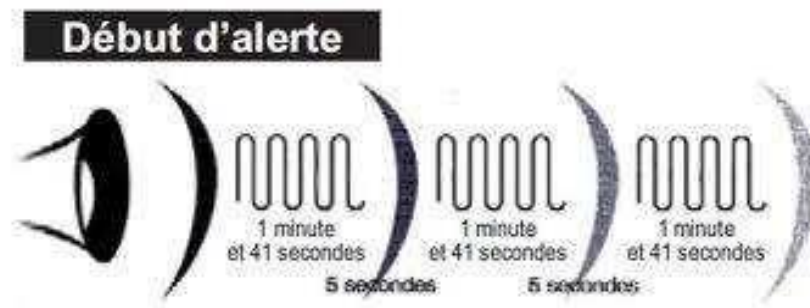
## Déclenchement et consignes immédiates

En cas d'impossibilité d'utiliser le système de sonnerie, **une corne de brume** est à utiliser dans les couloirs du collège.

### Quand déclencher l'alerte ?

**Le chef d'établissement** ou son remplaçant déclenche l'alerte :

- Lorsque retentit le signal d'alerte national (son modulé 3 fois



1minutes 41 secondes)

- Lorsqu'il est prévenu par les autorités (Gendarmerie, Préfecture...)
- Lorsqu'il est témoin d'un accident (camion citerne accidenté dans le voisinage...)

### Comment déclencher l'alerte ?

- **Signal de confinement** : La personne responsable du déclenchement de l'alerte, utilise le système d'alarme en utilisant la sonnerie spécifique au confinement.

- **Signal d'évacuation** : sur ordre des autorités, un signal d'évacuation spécifique sera utilisé.

### Qui déclenche l'alerte ?

- **Le chef d'établissement**

En l'absence du premier cité : la gestionnaire

En l'absence de ceux cités ci-dessus : la secrétaire

### Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?

- Mettre les élèves dans les zones de mise à l'abri prédéfinies par le PPMS.
- Fermer les portes (les portes extérieures doivent être fermées à clé), afficher les panneaux d'information aux parents, fermer les fenêtres et les stores.
- Arrêter les VMC.

En raison d'un évènement de sécurité civile, le collège a mis en application son

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Votre enfant est pris en charge par les enseignants dans le cadre des mesures de mise à l'abri.  
**Ne cherchez pas à lui faire quitter le collège, vous mettriez sa vie en danger ainsi que la vôtre.**



**N'attendez pas votre enfant devant le collège.**

Rejoignez un bâtiment en dur pour vous mettre à l'abri.



**Ne téléphonez pas.**

Laissez libres les réseaux téléphoniques afin que le collège puisse communiquer avec les autorités et les services de secours.



**Mettez vous à l'écoute de la radio**

sur **France Bleu Basse Normandie – fréquence 102.6 MHz** (radio en convention

avec la Préfecture) pour avoir les informations sur la nature et l'évolution de l'évènement.



**Ne venez chercher votre enfant au collège que lorsque les autorités vous inviteront à le faire.**